

LE GRAIN DE SEL DE VAUCELLES

SPÉCIAL CIVISME

POURQUOI CE BULLETIN CONSACRÉ AU CIVISME ?

Ce numéro du Grain de sel propose de rappeler un certain nombre de règles pour bien vivre ensemble à Vaucelles. La mairie reçoit malheureusement régulièrement des signalements de manquement aux règles du bien vivre ensemble, faute de trouver une solution entre les personnes concernées. Ces manquements sont à l'origine de mécontentements, de tensions qui perturbent les relations quotidiennes entre habitants d'un même lieu-dit ou quartier.

Il est parfois facile de penser que ce sont les autres qui nous gênent mais c'est à chacun d'adopter une attitude responsable pour que la vie dans la commune soit apaisée et que le cadre de vie y soit le meilleur possible. Ces règles peuvent être volontairement transgressées mais aussi ne pas être connues : **Qui sait précisément quand et à quelle heure il peut tondre sa pelouse ?**

C'est pour permettre à chacun de disposer de ces informations et d'agir en conséquence que le conseil municipal de Vaucelles vous propose ce memento, à garder sous la main. ■

Pratique : Certains points de réglementation ou d'information détaillée vous sont accessibles en scannant le QR code proposé

A MON DOMICILE

Chez moi, mes activités peuvent provoquer du bruit mais je m'efforce de le maîtriser pour mon bien-être, celui des personnes de mon domicile et pour mes voisins. Si j'écoute de la musique ou la télévision très fort, si j'utilise un outil de bricolage, mes oreilles ou celles des personnes de mon domicile sont les premières à les supporter.

Comportement à adopter :

Je limite les bruits que je peux provoquer, que ce soit par mon attitude, par une chose ou par un animal, de jour comme de nuit.

Ce que dit la loi :

Ces bruits de comportement sont appelés trouble anormaux de voisinage entre 7h et 22h et tapage nocturne à partir de 22h

Prévention et courtoisie :

Avant de provoquer un tel bruit, je me demande s'il va gêner les personnes qui peuvent l'entendre et je n'hésite pas à en avvertir des personnes proches de mon

domicile. Avertir mes voisins que je vais bricoler n'est pas inutile, montre que je me soucie des autres. En retour, mes voisins peuvent aussi s'engager à m'informer des bruits qu'ils pourraient provoquer. ■



Scannez-moi

L'ÉLIMINATION DE MES DÉCHETS

La réduction de nos déchets est une nécessité écologique mais aussi économique. Beaucoup de déchets peuvent être valorisés pour une réutilisation (déchets verts, déchets plastiques) et ainsi réduire considérablement le volume des sacs poubelles collectés par le service Collectea du SEROC.

Rappel : Le Memo tri du SEROC



Scannez-moi

Pour les déchets qui n'ont pas à être collectés, nous avons la chance de disposer dans notre commune d'une déchetterie située Rue de l'avenir qui permet l'élimination des déchets non collectés. Elle est ouverte du lundi au samedi et son accès nécessite une carte à retirer auprès des services du SEROC. 25 passages sont possibles pour les particuliers sans avoir à payer.

Rappel : Déchets acceptés et déchets interdits



Scannez-moi

SUR MA PROPRIÉTÉ

Si je dispose d'espaces verts autour de mon habitation, je dois les entretenir pour mon cadre de vie mais aussi pour celui des personnes environnantes. Si ma pelouse, les abords de ma maison, mes haies ne sont pas entretenus, j'ai moins de plaisir à être dehors et je nuis aussi aux efforts que peuvent faire mes voisins pour rendre leur propriété agréable. Cet entretien provoque inévitablement du bruit qui peut gêner mes voisins.

Comportement à adopter :

Je limite les bruits que je peux provoquer en choisissant si possible les outils les moins bruyants et les moments les plus appropriés, comme ceux où mes voisins entretiennent également leurs espaces verts. Je peux aussi proposer mon aide à une personne qui n'est pas en mesure d'assurer l'entretien de sa propriété.

Ce que dit la loi :

Un arrêté préfectoral encadre les horaires pour l'utilisation des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage

- du lundi au vendredi inclus :
8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis :
9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés :
10 heures à 12 heures

Prévention et courtoisie :

Si chacun est amené à entretenir ses espaces verts les mêmes jours, pourquoi ne pas s'entendre entre voisins pour le faire à peu près aux mêmes heures ? Cela permet ainsi le samedi notamment de préserver des moments plus calmes dans la journée, au lieu de subir toute la journée les nuisances d'une ou de quelques personnes. Là encore, ce geste montre que vous vous souciez des autres et peut aussi engager les autres personnes à faire preuve d'attention à votre égard. ■



Scannez-moi

JE PRÉSERVE LE CADRE DE VIE DE MON QUARTIER

Je prête attention à tout ce qui peut « polluer » l'environnement en ramassant à chaque fois les déjections de mon chien.

Je peux, de ma propre initiative, ramasser, avec soin, un emballage jeté sur la voie publique

Je sors mon container à poubelles le soir qui précède le passage des éboueurs en m'assurant qu'il est bien fermé et je le ramasse rapidement après le passage

Je peux aussi dégager la visibilité d'un panneau situé à proximité de mon domicile.

Je prends contact avec la mairie pour signaler tout dépôt sauvage de déchets aux abords d'une route. ■

NOTRE RESPONSABILITÉ DU CADRE DE VIE COMMUN

A quoi bon aussi consacrer de l'argent public dans l'amélioration de notre cadre de vie si chacun ne participe pas à son échelle, en fonction de son temps et de ses possibilités, à le maintenir beau et propre ?

L'entretien et l'amélioration du cadre de vie coûtent de l'argent à la commune. Ce n'est pas aux Vaucelais d'assurer l'entretien des espaces publics mais faisons en sorte d'entretenir convenablement chez nous et d'adopter une attitude courtoise et responsable. Entretien chez soi, échanger avec nos voisins sur les bruits que nous pouvons faire, accepter de reporter une activité bruyante, proposer de rendre un service et recevoir l'aide d'une autre personne sont autant de petits gestes du quotidien qui facilitent les relations entre les personnes et qui contribuent à faire de Vaucelles une communauté dans laquelle il fait bon vivre.

Faut-il en venir à faire constater des infractions par la Mairie, à mettre les responsables du trouble en demeure et à faire dresser une contravention de troisième classe ? ■

PRÉVENTION ET COURTOISIE :

■ J'ai de la place dans mon coffre ou dans ma remorque avant d'aller à la déchetterie ?

Je propose à mes voisins de leur déposer des déchets pour éviter des déplacements. La prochaine fois, ce sont eux qui me le proposeront !

■ J'ai beaucoup de déchets verts et je n'ai ni remorque, ni véhicule avec un coffre volumineux ?

Je ne brûle pas mes déchets verts car la loi interdit le brûlage à l'air libre des végétaux qui sont considérés comme des déchets.

J'essaie de m'arranger avec un voisin à qui il reste de la place avant un déplacement en déchetterie.



C'EST PRATIQUE !

MAIRIE DE VAUCELLES

le Bourg, 14400 VAUCELLES,
09 54 52 76 42
mairie.vaucelles@gmail.com

- Permanences

jeudi de 16h à 19h

- Accueil téléphonique

mardi matin, mercredi matin, jeudi et vendredi

- Secrétariat

Brigitte GIROD, Sandra BROSELARD

- Salle communale

non ouverte à la location jusqu'à la levée des interdictions



LE GRAIN DE SEL DE VAUCELLES



Comité de rédaction :
Guillaume Gautier-Lair, Annie David, Christian Duvet,
Isabelle Jehanne, Henri Muratet, Sylvaine Gueller, Charlotte
Arson, Henri Legrand, Marie-Thérèse Montagne, Fabrice
Bazire, Guillaume Dussous, Brigitte Girod, Sandra Brosselard.